

Carte Pass' Région

*Uniquement pour les habitants des départements
01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74, 03, 15, 43 et 63,



Avantages

❖ Manuels scolaires

Avec votre Pass' Région, procurez-vous vos livres scolaires et parascolaires en format papier ou numérique.

Vous bénéficiez d'un crédit de 50 à 100 €, en fonction de votre niveau d'études :

- 100 € pour les jeunes en seconde générale et technologique, en 1ère année de CAP, en seconde professionnelle.
- 70 € pour les lycéens en première et terminale générales ou technologiques et les 3^e PrépaPro
- 50 € pour les jeunes en 2ème année de CAP, en première ou en terminale bac pro.

Doublement de l'avantage « manuels scolaires »

Il est réservé aux jeunes atteints d'un handicap. Le doublement peut servir à la fourniture d'un deuxième jeu de livres dans l'établissement, ou de supports éducatifs adaptés.

Pour en bénéficier, merci d'en faire la demande par [mail \(jeunesse@auvergnerhonealpes.fr\)](mailto:jeunesse@auvergnerhonealpes.fr) en précisant vos nom, prénom, date de naissance et numéro de dossier inscrit sur votre Pass'Région. Vous devrez joindre à ce mail une copie de l'un des justificatifs suivants attestant de votre situation de handicap :

- *notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),*
- *attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH),*
- *certificat médical attestant un trouble de santé invalidant,*
- *certificat médical justifiant le double jeu de manuels scolaires,*
- *attestation d'Affections de Longue Durée (ALD).*

❖ Culture

Avec le Pass' Région, vous avez droit à :

- 5 places de CINÉMA dans les salles et les festivals partenaires (participation d'1 euro par entrée)
- 30 € pour des SPECTACLES, des concerts dans les salles et festivals partenaires (danse, musique, théâtre...)
- 8 € pour les LIVRES "LOISIR" : romans, essais, bandes dessinées, partitions musicales...
- Accès gratuit et permanent aux MUSÉES, centres d'art, sites patrimoniaux et lieux de mémoire et la gratuité des conférences, visites guidées et ateliers.
- 1 an d'accès gratuit et illimité de musique en streaming et 4 jeux vidéo sur la plateforme [DIVERCITIES](#)!!

❖ Sport

Sport loisir ou compétition, avec le Pass' Région bénéficiez de 30 € de réduction sur une LICENCE SPORTIVE ANNUELLE parmi plus de 80 disciplines. Ski, spéléo, natation, aviron, handball, kayak, vélo...

Doublement de l'avantage « Licence sportive »

Il est réservé aux jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée dans le cadre d'une affection de longue durée, et aux jeunes justifiant d'un handicap.

Pour en bénéficier, merci d'en faire la demande par mail (jeunesse@auvergnerhonealpes.fr) en précisant vos nom, prénom, date de naissance et numéro de dossier inscrit sur votre Pass'Région. Vous devrez joindre à ce mail une copie de l'un des justificatifs suivants attestant de votre situation de handicap :

- *notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),*
- *attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH),*
- *certificat médical attestant un trouble de santé invalidant,*
- *certificat médical justifiant le double jeu de manuels scolaires,*
- *attestation d'Affections de Longue Durée (ALD).*

Nouveau !!!

➤ Permis de conduire et BAFA

La Région s'engage pour vous. Et vous, êtes-vous prêt à vous engager ?

Les jeunes qui effectueront une mission d'engagement volontaire proposée par une association identifiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et œuvrant dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes malades ou handicapées, le lien entre les générations, verront leur engagement récompensé : la Région pourra financer une partie de leur permis de conduire (1 000€) ou le passage du BAFA ou BAFD (200€). Plus d'info sur

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/223-permis-de-conduire-et-bafa.htm>

Les jeunes pompiers volontaires, titulaires du brevet de Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), peuvent également bénéficier de l'une ou l'autre des deux aides en contrepartie de leur investissement au service de nos concitoyens. Ils doivent en formuler la demande auprès de leur SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

➤ Santé

• Formation aux premiers secours

Apprenez les gestes qui peuvent sauver des vies ! Avec le Pass'Région, vous pouvez financer votre inscription à la formation PSC1 (Prévention et secours civiques niveau 1).

Vous pouvez vous présenter avec votre Pass'Région chez les organismes de formation partenaires, et vous former aux gestes de premier secours.

Plus d'info : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/199-sante.htm>

La démarche est individuelle et volontaire et ne doit pas se substituer au dispositif prévu par l'éducation nationale. La formation doit se faire en dehors des sessions proposées en interne par le lycée sur le temps scolaire

- Coupons dépistage-prévention

Avec le Pass'Région, vous pouvez commander les coupons Dépistage-Prévention.

À quoi ça sert ? À prévenir les grossesses précoces et non désirées et les infections sexuellement transmissibles (IST) et à disposer de toute information liée à la sexualité.

Les coupons permettent une consultation gratuite et anonyme chez un médecin ou une sage-femme.

Pour commander vos coupons,

RDV à la page [Mon compte](https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/209-mon-compte.htm) (<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/209-mon-compte.htm>)

La carte Pass'Région en pratique

- ❖ Le « PASS' Région » : pour qui et comment l'obtenir ?

- Comment obtenir mon « PASS' Région » ?

Je remplis le [BON DE COMMANDE](https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm) (<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>) en ligne **à partir du 23 mai 2018**

Dès que mon établissement aura validé ma commande, le « PASS' Région » me sera adressé chez moi sous 10 jours.



Ne demander pas l'envoi de votre Pass'Région dans l'établissement au risque qu'il se perde.

- Je possède déjà une carte Pass...

- Ma carte sera revalidée/rechargée par l'établissement qui m'accueille à la rentrée prochaine.
- La carte ne peut être revalidée/rechargée qu'une fois que la décision d'orientation est définitive (conseil de classe, commission d'appel)
- **Je n'ai pas besoin de fournir physiquement ma carte**, la revalidation se fait de façon dématérialisée par les Référents Carte 'Pass de mon établissement d'accueil.

- Je bénéficie de tous les avantages du « PASS' Région » si je suis :

- Élève ou apprenti(e) jusqu'au niveau Bac dans un lycée, CFA, MFR ou école de production de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ex : 2nde, 1ère, terminale, bac professionnel, CAP, ...
- Âgé(e) entre 16 et 25 ans, domicilié(e) en Auvergne-Rhône-Alpes et inscrit(e) dans un organisme de formation à distance*.

* CNED (centre national d'enseignement à distance), pour une formation initiale préparant à un diplôme de niveau V ou IV (CAP ou bac)

- Je bénéficie de tous les avantages SAUF « manuels scolaires » si je suis :

- Inscrit(e) en formation post-Bac (BTS, BTSA, Prépa CPGE, FCIL3, DMA, DSA, DCG, DSCG, MAN,...) dans un lycée, CFA ou MFR d'Auvergne-Rhône-Alpes.

➤ Mode opératoire pour commander sa Carte

Vous pouvez effectuer votre inscription au Pass' Région sur ordinateur en utilisant un navigateur Internet récent (Chrome 56 et supérieur, Firefox 53 et supérieur, Microsoft IE11 ou Edge, Safari 10.10 ou supérieur), et également sur smartphone ou tablette iOS ou Android au moyen de l'application Pass' Région disponible sur les stores.

Conseils :

- Vous êtes sur le point de débiter votre demande de « PASS' Région ». Votre inscription doit se dérouler en une seule fois jusqu'à la validation finale.
Pour faire cette demande il vous faut impérativement disposer :
 - d'une **adresse mail valide**,
 - **d'une photo d'identité** scannée au format PNG, JPEG ou PDF avec une taille de fichier inférieure à 2 Mo.
- En cas de difficulté technique au cours de cette inscription, nous vous invitons à contacter l'assistance au 0810 559 559, ouverte du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h00 à 18h00

➤ Pratique

Vous avez la possibilité de consulter le solde de votre carte Pass à Tout moment.

Pour cela connectez-vous à :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/ARA/Forms/Beneficiaire/Default.aspx>

- Saisissez :
 - L'identifiant : **le n° de dossier** sur votre carte
 - Votre Mot de passe (1^{er} connexion il s'agit de votre date de naissance : jjmmaaaa)

EQUIPEMENT PROFESSIONNEL – Pour certaines filières pro

Voir liste : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/202-financement-equipement-professionnel.htm>

❖ Equipement professionnel

- La demande d'aide au 1er équipement professionnel se fait au moment de la commande du Pass'Région.

Mode d'emploi :

- Après avoir choisi et sélectionné votre Lycée
- Choisissez **la filière 5** « 1^{er} année de CAP/CAPA - - 2nde BAC PRO – Classe passerelle de 2nd GT1^{ère} BAC PRO AVEC **Bourse d'équipement** »
- Sélectionnez l'intitulé de votre formation
- Cliquez sur « Oui » ou « Non » selon votre situation.



Ne demander pas l'envoi de votre Pass'Région dans l'établissement au risque qu'il se perde.